

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 24 novembre 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021**

**2021 DFPE 216** Subvention (15 750 €), avenant et conventions aux associations LA COOPERATION FEMININE, LE JARDIN DES ROOS et PARLER A D'AUTRES pour la gestion de deux lieux d'accueil enfants parents à Paris (20e et 9e).

**M. Patrick BLOCHE, rapporteur**

-----

### **Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment le livre V, articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du conseil du 9e arrondissement en date du 8 novembre 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement en date du 3 novembre 2021 ;

Vu la convention pluriannuelle de fonctionnement en date du 28 août 2018 avec l'association « La Coopération féminine » ayant son siège social 39, rue Broca (15e), pour le fonctionnement d'un lieu d'accueil enfants parents nommé « Le Jardin des Roos » situé 81, rue des Vignoles (20e) du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021 ;

Vu les courriers en date du 03/05/2021 et du 22/06/2021 de l'association « La Coopération Féminine » informant la Ville de Paris de son souhait de résilier au 30 juin 2021, par anticipation, la convention susmentionnée ;

Vu l'acompte d'un montant de 13 120 € versé le 15/02/2021 à l'association « La Coopération féminine » conformément aux termes de la convention du 28/08/2018 ;

Vu la reprise en gestion du LAEP « Le Jardin des Roos » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 par l'association du même nom, l'association « Le Jardin des Roos », ayant son siège social 253, boulevard Saint Denis à Courbevoie (92400) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs en date du 01 janvier 2018 et l'avenant n°3 portant sa prorogation jusqu'au 31 décembre 2021 avec l'association « Parler à d'autres » ayant son siège social 5, rue de la Boule Rouge à Paris (9e), pour le fonctionnement d'un temps d'accueil du LAEP « Les P'tits Matins » ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021 qui propose :

- la signature d'un avenant avec l'association « La Coopération Féminine » visant à résilier par anticipation la convention susmentionnée relative à la gestion du Lieu d'accueil Enfant Parent situé 81, rue des Vignoles (20e), à préciser le montant de la subvention pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021 et à préciser les modalités de reprise des sommes trop versées pour l'exercice budgétaire 2021;
- l'attribution d'une subvention à l'association « La Coopération Féminine » ;
- la signature d'une convention d'objectifs avec l'association « Le Jardin des Roos » pour la gestion du Lieu d'Accueil Enfant Parent nommé « Le Jardin des Roos » situé 81, rue des Vignoles (20e) pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 décembre 2022 ;
- l'attribution d'une subvention à l'association « le Jardin des Roos » ;
- la signature d'une convention annuelle d'objectifs pour l'année 2022 avec l'association « Parler à d'autres » pour le fonctionnement d'un temps accueil du LAEP « les P'tits Matins » ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 8 000 euros est attribuée à l'association « la Coopération féminine » pour le financement du lieu d'accueil enfants parents situé 81, rue des Vignoles (20e) au titre de l'exercice 2021 pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021 (83321 – 2021-02972) ;

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n°3 avec l'association « la Coopération Féminine » visant à résilier par anticipation la convention du 28/08/2018 relative à la gestion du Lieu d'accueil Enfant Parent situé 81, rue des Vignoles (20e), à préciser le montant de la subvention pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021 et à préciser les modalités de reprise des sommes trop versées pour l'exercice budgétaire 2021.

Article 3 : Une subvention de 7 750 euros est attribuée à l'association « le Jardin des Roos » pour le financement du lieu d'accueil enfants parents situé 81, rue des Vignoles au titre de l'exercice 2021 pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2021 (198802 – 2021-11123) ;

Article 4 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'objectifs avec l'association « Le Jardin des Roos » visant à fixer les engagements réciproques pour la gestion du lieu d'accueil enfants-parents situé 81, rue des Vignoles (20e), pour la période du 01 juillet 2021 au 31 décembre 2022.

Article 5 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs pour l'année 2022 avec l'association « Parler à d'autres » visant à fixer les engagements réciproques pour le fonctionnement d'un temps d'accueil LAEP « Les P'tits Matins » situé 5, rue de la Boule Rouge à Paris (9e). (2021\_04604).

Article 6 : La dépense sera imputée au budget de l'exercice 2021 (et exercices suivants si convention pluriannuelle) de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**